



ENSEIGNANT(E) EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE (88,46%)
REMPLACEMENT INDÉTERMINÉ — ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CAMPUS LONGUEUIL — SAINT-LAMBERT

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la Rive-Sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place au #CCL!

CE QUE NOUS AVONS À VOUS OFFRIR

Nous sommes actuellement à la recherche d'un(e) enseignant(e) pour une charge de travail à 88,46% pour un remplacement indéterminé pour l'année scolaire 2024-2025 à notre campus Longueuil — Saint-Lambert. Plus précisément, l'enseignant(e) sera responsable des groupes suivants:

- Science et technologie 1^{er} sec. (4 groupes)
- Arts plastiques 1^{er} sec. (3 groupes)

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Brevet d'enseignement ou une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- De l'expérience en enseignement dans la matière est un atout.

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Les enseignants(es) qualifiés débutent à l'échelon 5;
- Un programme de mentorat et un plan de relève de gestion;
- Deux semaines de relâche par année;
- Régime de retraite du secteur public (RREGOP);
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine.

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitae par courriel à rh@ccleroyne.edu



Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.